

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2020
Affiché à la porte de la Mairie le 15 Décembre 2020

En application de l'arrêté municipal n°2020/019 du 08 Octobre 2020 dans le cadre des "Mesures barrières"

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

Etait absent et excusé :

Néant

Procurations :

Monsieur MARTIN Jean-Pierre donne procuration à Monsieur DUFOUR Jean-Paul
Monsieur HILLION Patrick donne procuration à Monsieur GUERNUT Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Jean-Paul

Ordre du jour :

- Désignation Secrétaire de Séance : Monsieur DUFOUR Jean-Paul
- Informations et Communications du Maire
- Adoption du compte-rendu Session Extraordinaire du 26 Octobre 2020
- Compte-rendu Commission Administrative – Finances – Personnel – Urbanisme du 26 Novembre 2020
- Etude et examen des projets de délibérations
- Questions diverses

PROJETS DE DELIBERATIONS :

N°1 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

N°2 : Convention de mise à disposition des biens du service des eaux de Condren au profit de l'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère

N°3 : Décision Modificative N°3 – Affectation résultats service Eaux

N°4 : Contrat de prestation de restauration collective en liaison froide – Marché 2021

N°5 : Réduction d'impôts fonciers – Année 2018

N°6 : Réduction d'impôts fonciers – Année 2020

N°7 : Ecole des Quatre Chemin Condren – Demande de subvention FIPDR

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

En ouvrant la session, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'avoir une pensée pour trois de nos Concitoyens décédés depuis notre dernière réunion à savoir :

- Monsieur Antoine CERWINSKY, 17 Route de Chauny
- Madame Françoise VERVISCH, 9 Route de Chauny
- Monsieur Roger FOURNES, 41 Rue Saint Momble

I) Communications et Informations du Maire

A) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une voiture de marque Renault est garée, Chaussée Brunehaut, deux roues sur trottoir, deux roues sur chaussée.

Constatations faites ce véhicule ne présente aucune attestation d'assurance, aucun contrôle technique, est partiellement délabré, vitre arrière cassée, pneus à plat.

Une intervention a été faite auprès des Services de Police et deux contraventions ont été appliquées.

Cette situation remonte à plus de deux mois !!

Le Commissaire de Police, interpellé, a répondu qu'en l'absence de " fourrière " il lui était impossible de faire enlever ce véhicule.

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier du 09 Novembre il a appelé l'attention du Président de la CACTLF afin que soit évoqué le projet de création d'une fourrière intercommunale ; cette situation devenant intolérable, aux risques d'accidents, qui plus est en cette période hivernale et durant les périodes d'extinction de l'éclairage public.

Faudra-t-il attendre que ce véhicule soit incendié pour qu'alors l'épave puisse être enlevée.

Affaire à suite. Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion mensuelle avec les services de Police par notre collègue Daniel GUERNUT.

B) Cérémonies Commémoratives

Dans le contexte sanitaire actuel, les cérémonies commémoratives des 11 Novembre et 05 Décembre 2020 ont été célébrées en comité restreint avec les représentants de la section des Anciens Combattants.

Monsieur le Maire a tenu à souligner la décision prise par Madame la Directrice de l'Ecole qui a organisé une cérémonie sous le préau avec les élèves ; cérémonie le 10 novembre à 11h30 en présence des Membres du Bureau Municipal ; rappelant cette terrible page de notre Histoire de France.

C) Circulation automobile

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 29 Octobre dernier la D1 a été réouverte à la suite d'importants travaux de drainage.

Il est à constater une très nette amélioration des conditions de circulation dans la traversée de la Commune :

- Diminution du nombre de véhicules
- Diminution du nombre de camions

Bien entendu il y a et il y aura toujours des récalcitrants, des chauffeurs qui ne respecteront pas le Code de la Route, tant en matière d'infraction qu'en matière de vitesse.

Mais globalement la situation s'est nettement améliorée ; les multiples interventions effectuées auprès des industriels ; auprès de leurs transporteurs, des contrôles de police, des interventions sur le terrain commencent à donner les résultats que nous enregistrons actuellement.

Il rappelle que notre souhait, notre devoir premier est celui de la sécurité de nos concitoyens, de nos enfants à la sortie de l'école en particulier au niveau du tronçon rond-point André Bonnavé – Passage à niveau.

Les camions de Valor'Bat – de la Sépur – de Loxam n'empruntent plus cette section de voie.

Affaire à suivre. Bonne note est prise.

D) Noël des enfants

Monsieur le Maire rappelle que lors de nos précédentes réunions et compte-tenu de la situation sanitaire, la décision a été prise de ne pas organiser l'Arbre de Noël en la Salle Brunehaut et à notre plus grand regret.

Par contre des chèques-cadeaux, des friandises seront distribués aux enfants de l'Ecole le Vendredi 18 Décembre à 15h30 sous le préau en présence des parents dans le strict respect des mesures sanitaires.

Bonne note est prise.

E) Recensement de la population

Le recensement de la population devait avoir lieu en Janvier et Février 2021.

Compte tenu de l'épidémie Covid-19 l'Etat a décidé de retarder ce recensement et de le reporter en 2022.

Bonne note est prise.

F) Crédits scolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que cette année la distribution des prix aux élèves a été limitée aux enfants entrant en 6^{ème} au collège.

Un dictionnaire et une calculatrice ont été remis à 5 de nos jeunes Condrinois.

Il reste donc un crédit disponible au titre de cette dotation budgétaire.

Madame la Directrice a souhaité, lors du dernier Conseil d'Ecole, que ce disponible soit reporté au budget 2021 dans l'attente d'un voyage qu'elle souhaite organiser pour tous les élèves à Paris avec visite du Louvre.

Accord de l'Assemblée Municipale.

G) Remerciements

Monsieur le Maire a tenu à remercier nos collègues pour leur disponibilité et leur implication dans des interventions au niveau communal en la personne de

- Monsieur Daniel GUERNUT
- Monsieur Patrick HILLION
- Monsieur Fabrice LEFEBVRE au titre de la Société de Chasse Condrinoise
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN

H) Changement de gaz

Monsieur le Maire et Monsieur DUFOUR ont informé les Membres du Conseil sur le déroulement prévisionnel des diverses phases relatives au changement de gaz prévu dans la Commune ces prochaines années.

Le gaz naturel de Groningue (Pays-Bas) qui alimente actuellement la Région des Hauts de France a une pression de 27m/bar à faible pouvoir calorifique (riche en azote) sera remplacé par un gaz naturel (riche en méthane) et à haut pouvoir calorifique, avec une pression de 21m/bar.

Une plaquette éditée par GRDF a été remise à chaque Membre de l'Assemblée, plaquette qui retrace les caractéristiques de l'alimentation en gaz de la Commune.

Les points principaux à retenir sont les suivants :

- Seuls 139 logement sont alimentés au gaz sur les 320 que compte la Commune
- La longueur des canalisations est de 8,20 kms
- 4,91 kms de canalisations sont en acier (59,21 %)
- 3,38 kms de canalisations sont en polyéthylène (40,79 %)

Les canalisations acier sont donc plus anciennes et devront être remplacées à plus ou moins brève échéance.

C'est ainsi que l'an prochain celle de la Route de Chauny sera remplacée (côté droit sens Condren/Viry).

De plus, comme pour l'électricité, les compteurs seront également changés pour devenir " des compteurs communicants " c'est-à-dire gérés à distance (plus de relevé de compteur).

Bonne note est prise de ces informations communiquées aux élus en toute priorité.

I) Enquête Publique MAGNETTO-WHEELS

La note de synthèse établie par le Commissaire – Enquêteur a été remise aux Conseillers Municipaux.

Il est à noter que les remarques et craintes formulées dans la délibération du Conseil ont été reprises par le Commissaire en particulier en ce qui concerne la protection du captage d'eau potable.

Bonne note est prise.

J) Secteur des Aulnes – Entretien des arbres

Monsieur le Maire a tenu informés les élus sur le contenu de la lettre reçue de Monsieur le Directeur de la Société VETROTECH SAINT-GOBAIN.

Dans ce courrier, l'engagement a été pris par la Société de faire abattre les arbres dangereux et de défricher les abords du terrain lui appartenant afin de dégager l'espace limitrophe de la zone.

Bonne note est prise de cet engagement.

K) Logement 20 Chaussée Brunehaut

Comme évoqué lors de la réunion de la Commission Finances des travaux sont à envisager au logement communal 20 Chaussée Brunehaut.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur le contenu de ces travaux et leur évaluation.

Cette question sera examinée lors d'une prochaine réunion dès réception des devis demandés.

Les travaux prioritaires en toiture ont été réalisés. Ils présentaient des risques pour la sécurité.

Bonne note est prise.

L) Subventions et Financements

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des dossiers de demandes de subventions ont été adoptés par délibérations au cours de cette année.

Il fait le point sur les aides financières obtenues cette année à savoir :

- Abat-sons à l'Eglise	6 039,00 € au Taux 60 %
- Cuisine et bibliothèque à l'Ecole	8 372,00 € au Taux 70 %
- Citerne Incendie	34 210,00 € au Taux 80 %
- Monument aux Morts	2 841,70 € au Taux 36 %
- Travaux enfouissement Réseau et éclairage public	47 649,89 € au Taux 49 %

soit une enveloppe financière de près de 100 000 € obtenue cette année pour la Commune.

Bonne note est prise par l'Assemblée.

II) Compte rendu de la Commission Administrative – Finances – Personnel – Urbanisme du 23 Novembre 2020

Bonne note est prise de ce document qui a fait l'objet des projets de délibérations à étudier ce soir.

III) Etude et examen des projets de délibérations

Délibération N°1 : Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 136 de la loi du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi "ALUR" a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLUi) aux Communautés d'Agglomération et aux Communautés de Communes et ce à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Ce transfert automatique a été reporté au 1^{er} Juillet 2021 par modification de l'article 136 II de la loi 2014-366 et ce en application de la Loi 2020-1379 du 14 Novembre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République dès maintenant et jusqu'au 16 Février 2021 inclus (Article 7).

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- A) **Considérant** qu'un Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de déterminer et fixer les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la Commune et de les faire respecter.
- B) **Considérant** que la Commune de Condren dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté à l'unanimité le 20 Décembre 2016 ; plan qui reflète la décision des élus locaux sur les règles d'aménagement de Condren ; plan établi après de multiples réunions de travail, de concertation et à la charge financière de la Commune
- C) **Considérant** que ce P.L.U est opposable aux tiers
- I) S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère à effet du 1^{er} Juillet 2021
- II) S'OPPOSE** à l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- III) ENTEND** maintenir et défendre à l'échelon Communal les caractéristiques et les spécificités voulues et décidées par les élus locaux lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Communal de Condren

Délibération N°2 : Convention de mise à disposition des biens du service des eaux de Condren au profit de l'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'en application de l'article 4-1 de ses statuts, la CA CTLF exerce depuis le 1^{er} Janvier 2020 les compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » ;

Considérant que la Commune exerçait la compétence « eau potable » dans le cadre d'un budget annexe jusqu'au 31 Décembre 2019.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L5211-5 du CGCT, le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5,

Considérant que le bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire des biens considérés, à l'exception du droit d'aliénation ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert a lieu à titre gratuit et est constaté par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

Vu le projet de convention de mise à disposition des biens du service des eaux ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des Membres présents et représentés

- **ADOPTE** le projet de convention sus-nommée
- **CHARGE** le comptable de la commune de passer les écritures de transfert

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

Délibération N°3 : Décision modificative n°3 – Exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que lors de sa session du 30 Juin 2020 par délibération 2020/39 l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2019 du Service des eaux était le suivant :

- Fonctionnement – Résultat Cumulé = - 3 506,06 €
 - Investissement – Résultat Cumulé = + 19 740,36 €
- soit un résultat global cumulé de + 16 234,30 €

Il importait donc d'affecter ce résultat au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

Considérant les décisions prises lors de sa session du 05 Novembre 2019 portant sur le transfert de la compétence "eau potable" à effet du 01 Janvier 2020 et l'affectation de l'excédent budgétaire au profit du budget général de la Commune 2020 (Délibération N°2019/53 du 05.11.2019).

Considérant la décision d'affectation de cet excédent global 2019 d'un montant cumulé de + 16 234,30 € au profit du budget de la Commune Article 7588 des écritures comptables 2020.

Considérant que les résultats 2019 devaient être repris individuellement et non globalisés.

Considérant qu'il importe d'apporter les rectifications suivantes à savoir :

- 001 Montant repris - 53 074,84 €
Montant à reprendre - 14 181,86 €
- 002 Montant repris + 171 393,62 €
Montant à reprendre + 167 887,56 €

DECIDE d'apporter les modifications suivantes dans le cadre du budget 2020.

- **Section d'Investissement**

- 001 Dépenses - 38 892,98 €
- 021 Recettes - 38 892,98 €

- **Section de Fonctionnement**

023	Dépenses	- 38 892,98 €
678	Dépenses	+ 35 386,92 €
002	Recettes	- 3 506,06 €

DECIDE l'annulation du titre 145/2020 d'un montant de 16 234,30 € imputé à l'article 7588

Adopté

**Délibération N°4 : Contrat de prestation de restauration collective en liaison froide –
Marché 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu la consultation d'entreprises effectuée en date du 21 Septembre 2020,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 12 Novembre 2020,

CONSIDERANT qu'il importe d'arrêter les dispositions administratives et financières relatives à la fourniture de repas dans le cadre de la restauration collective des scolaires à effet du 1^{er} Janvier 2021,

Après exposé ;

1. **PREND** note de la proposition formulée par la société Anonyme NEWREST RESTAURATION moyennant le prix hors taxes des repas à 2,95€ HT soit 3,11€ TTC en valeur au 1^{er} Janvier 2021 révisable annuellement à la date anniversaire du contrat.
2. **ADOPTE** le marché à passer avec la société NEWREST RESTAURATION, Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance 17 Rue du Lion 94533 RUNGIS Cedex représentée par Madame Christel MAYAUD, Directrice Commerciale, relatif à la restauration scolaire.
3. **DIT** que ce marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ; contrat prenant effet au 1^{er} Janvier 2021.
4. **DIT** que ce marché concerne la restauration des enfants dans le cadre de la cantine scolaire.
5. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires des exercices 2021 et suivants article 60623.
6. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Délibération N°5 : Réduction d'impôts fonciers – Année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dégrèvement d'impôts fonciers a été obtenu au profit de la Commune d'un montant de 221,00 €.

En application de l'article L411-24 du Code Rural et de la pêche maritime cette réduction d'impôts doit bénéficier au fermier locataire des terrains concernés.

Il convient donc de faire application de ces dispositions au profit des preneurs des baux communaux et ce, à hauteur et proportionnellement au dégrèvement d'impôts fonciers obtenu.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
2. **DECIDE** de faire application des dispositions de l'article L411.24 du Code Rural et de la pêche maritime
3. **DIT** que la répartition de cette réduction d'impôt sera effectuée entre les preneurs des baux communaux à hauteur des surfaces affectées à chacun d'entre eux
4. **DECIDE** de faire procéder au remboursement de sommes dues calculées et réparties comme suit :

- **JULIEN Rémy :**

* ZB 14	6ha 07a 75ca	=	53,34 €	}	Total : 127,20 €
* ZB 14	2ha 74a	=	24,05 €		
* ZB 14	5ha 67a 50ca	=	49,81 €		

- **SCEA Laiterie du Clos Sainte Croix (VIGNON) :**

* ZB 14	6ha 1a 25 ca	=	52,77 €
---------	--------------	---	---------

- **GAEC Bertrand du Plessier :**

* ZB 14	4ha 67a 50ca	=	41,03 €
---------	--------------	---	---------

5. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires de l'exercice 2020 article 673
6. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Délibération N°6 : Réduction d'impôts fonciers – Année 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dégrèvement d'impôts fonciers a été obtenu au profit de la Commune d'un montant de 692,00 €.

En application de l'article L411-24 du Code Rural et de la pêche maritime cette réduction d'impôts doit bénéficier au fermier locataire des terrains concernés.

Il convient donc de faire application de ces dispositions au profit des preneurs des baux communaux et ce, à hauteur et proportionnellement au dégrèvement d'impôts fonciers obtenu.

Après exposé, le Conseil Municipal,

7. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire

8. **DECIDE** de faire application des dispositions de l'article L411.24 du Code Rural et de la pêche maritime
9. **DIT** que la répartition de cette réduction d'impôt sera effectuée entre les preneurs des baux communaux à hauteur des surfaces affectées à chacun d'entre eux
10. **DECIDE** de faire procéder au remboursement de sommes dues calculées et réparties comme suit :
- **JULIEN Rémy :**

* ZB 14	6ha 07a 75ca	=	167,02 €	}	Total : 398,08 €
* ZB 14	2ha 74a	=	75,30 €		
* ZB 14	5ha 67a 50ca	=	155,96		
 - **SCEA Laiterie du Clos Sainte Croix (VIGNON) :**

* ZB 14	6ha 1a 25 ca	=	165,24 €
---------	--------------	---	----------
 - **GAEC Bertrand du Plessier :**

* ZB 14	4ha 67a 50ca	=	128,48 €
---------	--------------	---	----------
11. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires de l'exercice 2020 article 673
12. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Délibération N°7 : Ecole des Quatre Chemins Condren – Demande de subvention FIPDR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que de multiples travaux ont été réalisés ces dernières années dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.

Il convient de compléter ce programme de travaux par une intervention au niveau de la mise en sûreté de notre groupe scolaire des " 4 Chemins ".

Cette mise en sûreté passe par des travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique anti-intrusion au niveau de l'enceinte de l'école à savoir :

- Portail – Clôture – Serrure pompier

Un devis a été demandé à la S.A.S Musial 2 Rue du Bloc 02700 BARISIS-AUX-BOIS.

Il en résulte une dépense estimative de 2 528,76 TTC soit 2 107,30 HT.

Ce projet entre dans le cadre de l'engagement souscrit par le gouvernement en 2016 de financer les projets de sécurisation des établissements scolaires ; programme qui se poursuivra en 2021.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal

- I) **ADOPTE** la proposition formulée par Monsieur le Maire
- II) **DECIDE** de faire procéder aux travaux de sécurisation périmétrique aux abords de l'école tels que précisés ci-dessus
- III) **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) au taux de 80 % du montant de la dépense HT soit : 1 685,84 €
- IV) **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2021 article 21312 et la recette à l'article 1321
- V) **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de cette décision

IV) Questions diverses

La parole est donnée à Monsieur Fabrice LEFEBVRE en sa qualité de Président de la Société de Chasse de Condren.

Monsieur LEFEBVRE informe le Conseil des battues organisées sur notre secteur suite aux dégâts occasionnés par les sangliers et sur les difficultés d'intervention compte-tenu des périodes de confinement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LEFEBVRE de ces précisions.

Aucune autre question n'étant soulevée et avant de clore la séance, Monsieur le Maire a adressé aux Membres de l'Assemblée ses souhaits " Je vous souhaite de passer de bonnes et agréables fêtes de fin d'année malgré les difficultés actuelles mais surtout prenez bien soin de vous ".

La séance est levée à 19h15.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Jean-Paul DUFOUR

Signatures du Conseil Municipal du 07 Décembre 2020 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeannine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José